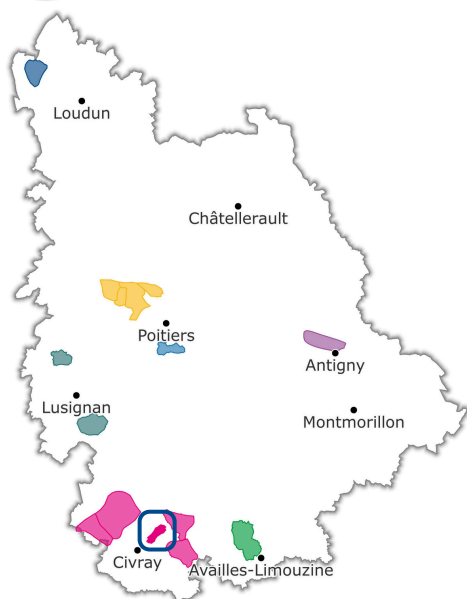


Année 2023

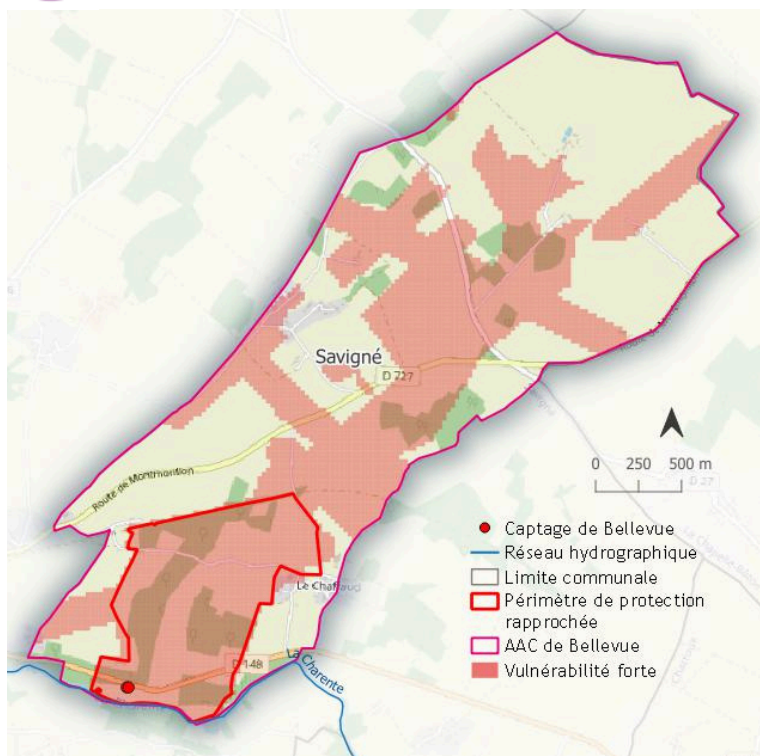
Le programme Re-Sources



Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau "naturellement" potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés "prioritaires".

Le captage de Bellevue faisant partie de ces ressources stratégiques, le Syndicat Eaux de Vienne - Siveer coordonne sur ce territoire la démarche Re-Sources via un **contrat territorial du Sud Vienne** actuellement défini pour la période 2021-2023. Le prochain contrat verra le jour pour la période 2025-2027.

L'AAC* de Bellevue



691 ha

537 ha de Surface Agricole Utile

Polyculture élevage

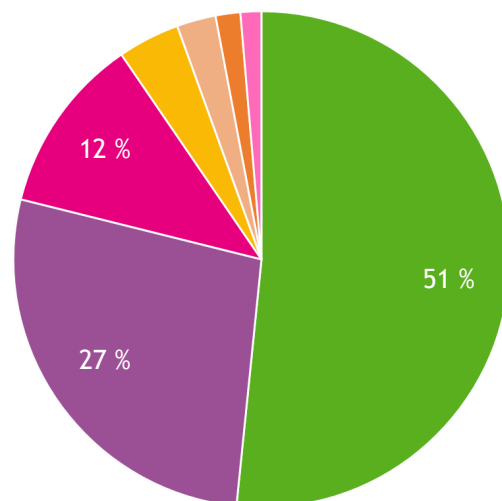
Captage prioritaire SDAGE 2022-2027

Nappe des calcaires du Jurassique Moyen

Localisation du captage : Savigné

Occupation des sols (RPG 2022)

- Céréales : 51 %
- Oléagineux : 27 % (colza, tournesol)
- Prairies temporaires : 12 %
- Maïs : 4 %
- Légumineuses : 3 % (trèfle)
- Protéagineux : 2 % (pois)
- Prairies de plus de 6 ans : 1 %



Qualité des eaux brutes du captage de Bellevue

Année 2023



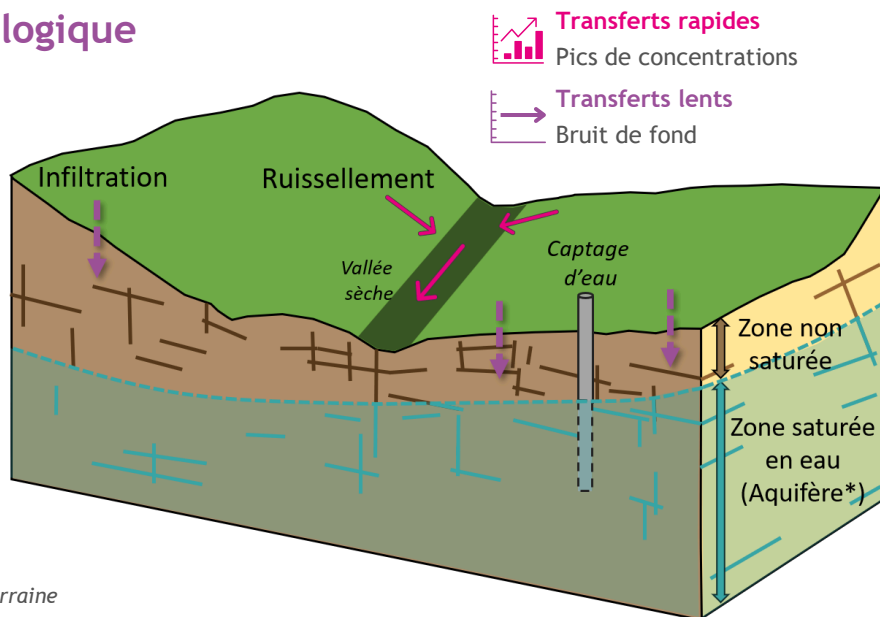
Fonctionnement hydrogéologique

Le puits de Bellevue capte les **calcaires du Jurassique moyen** en rive droite de la Charente amont.

Aucun gouffre n'est répertorié dans l'AAC de Bellevue ni **aucune doline** (pas de manifestations karstiques).

Des **transferts rapides** vers la nappe souterraine se produisent au niveau des **vallées sèches** qui témoignent du caractère **fissuré** de l'aquifère*.

Aquifère : Roche perméable et poreuse contenant l'eau souterraine*



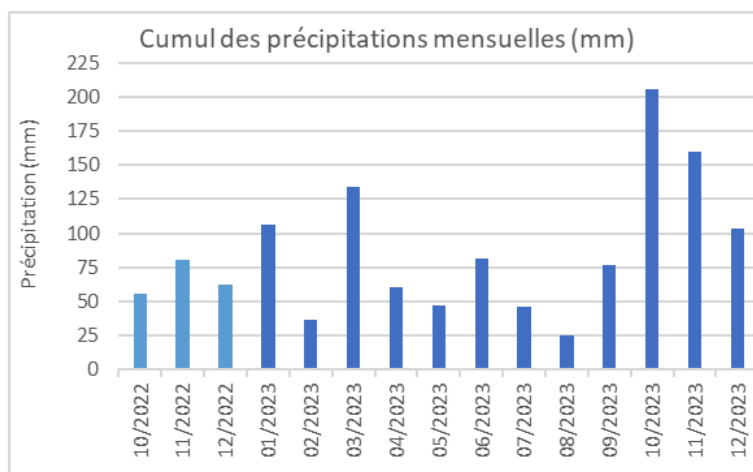
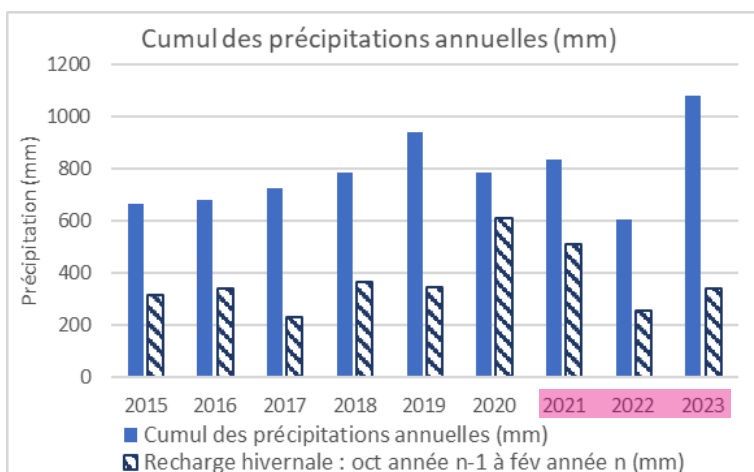
Conditions météorologiques

L'année 2023 présente un **cumul de précipitations supérieur à la normale** à la station météo de Civray avec un automne extrêmement pluvieux. Le mois d'octobre a été le plus pluvieux avec 206 mm. La recharge hivernale 2023 (oct. 2022 à fév. 2023) est faible et succède à une année ayant connu une des recharges les plus faibles enregistrée ces 8 dernières années.

Les mesures suivantes ont ainsi été relevées :

- 1 083 mm de cumul de précipitations annuel,
- 342 mm de recharge hivernale (octobre 2022 à février 2023).

La nappe phréatique est principalement rechargée par l'infiltration de l'eau de pluie dans les lits des vallées sèches. Il faut environ 5 jours pour que le niveau de la nappe phréatique réagisse aux pics de précipitations. Cela démontre que la nappe phréatique agit comme un tampon, absorbant et stockant l'eau de pluie avant de la relâcher lentement dans le temps.

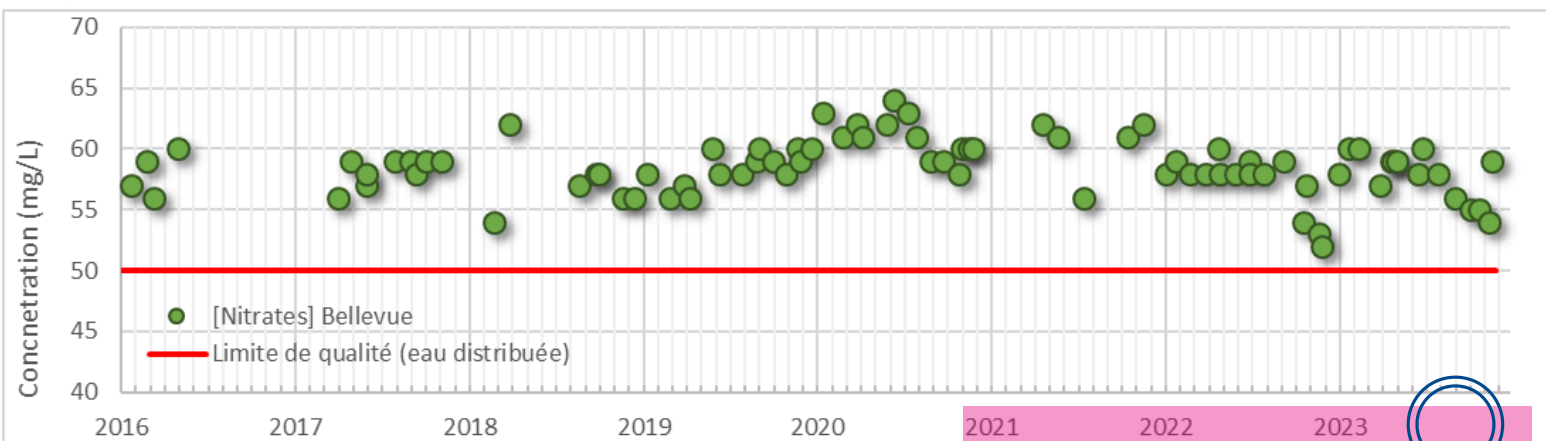


Station météo France de Civray



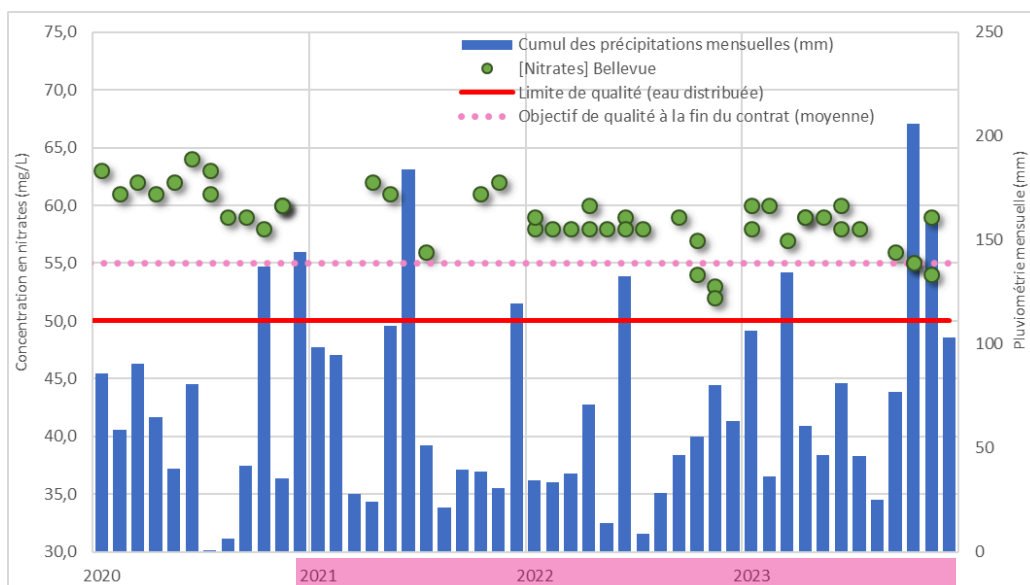
Les résultats présentés correspondent aux analyses des **EAUX BRUTES** du captage de Bellevue. **Ces eaux sont traitées** par l'usine de production d'eau potable de Saint-Pierre d'Exideuil. Plus de **14 000 habitants** sont alimentés par cette usine pour une production moyenne annuelle de plus de **1 153 000 m³**.

Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux brutes du captage



Rappel de la réglementation (arrêté du 30 décembre 2022) :
 Concentration en nitrates dans les eaux destinées à la consommation humaine:
 • 50 mg/L

Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le Contrat 2021-2023 :
Fin du contrat 2023 : À long terme 2026 :
 MOY < 55 mg/L MOY < 53 mg/L
 MAX < 60 mg/L MAX < 57 mg/L



	[] Max	[] Moy	[] Min	Nb d'analyses	Fréquence de dépassements
2018	62	57,3	54	7	100%
2019	60	58,4	56	14	100%
2020	64	60,9	58	14	100%
2021	62	60,4	56	5	100%
2022	60	57,3	52	15	100%
2023	60	57,8	54	15	100%

En 2023, les teneurs en nitrates dans les eaux brutes du captage de Bellevue sont **systematiquement supérieures à la limite de qualité de 50 mg/L**, avec une teneur moyenne de 57,8 mg/L.

L'évolution des teneurs en nitrates peut difficilement être corrélée avec la pluviométrie car nous ne disposons pas de données qualité suffisantes pour pouvoir voir des tendances.

Evolution des teneurs en pesticides dans les eaux brutes du captage



Rappel de la réglementation (arrêté du 30 décembre 2022) :

Concentration en pesticides et métabolites pertinents dans les eaux destinées à la consommation humaine :

- 0,1 µg/L par substance individuelle
- 0,5 µg/L pour la somme



Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le Contrat 2021-2023 :

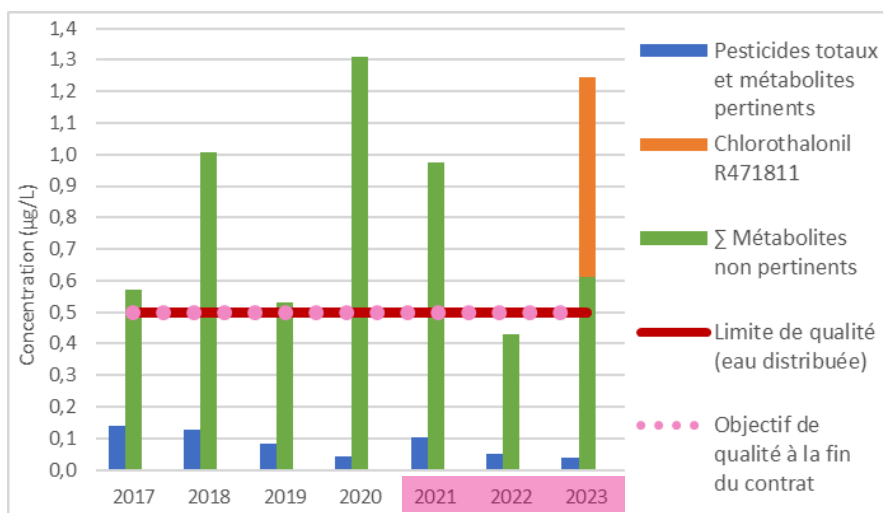
- Suppression des pics
- Respect des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (sur les eaux brutes)



Evolution de la somme maximale annuelle

Les concentrations en pesticides et métabolites pertinents totaux enregistrés dans l'eau brute du captage de Bellevue sont inférieures à la limite de qualité de 0,5 µg/L.

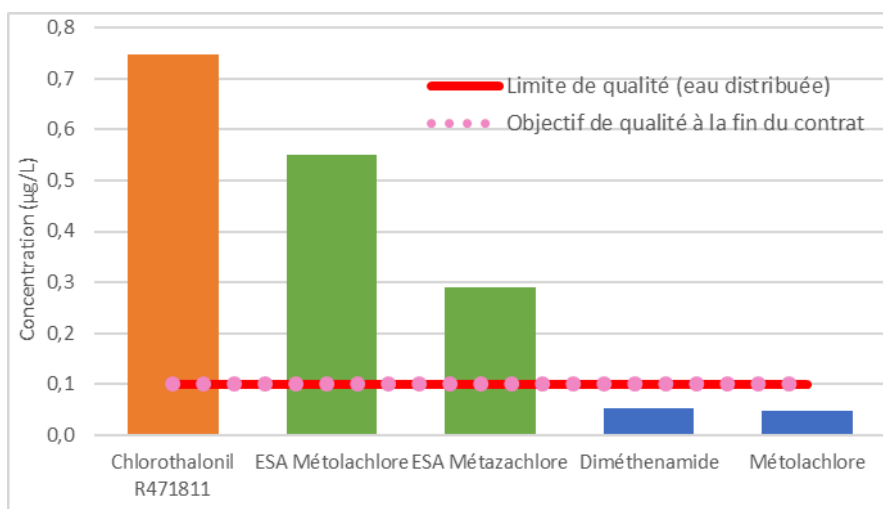
A noter des teneurs importantes en métabolites non pertinents dans les eaux brutes du captage. Ces teneurs importantes en 2023 s'explique en partie par la recherche cette année là de métabolites d'un fongicide interdit depuis 2020, le chlorothalonil.



Concentration maximale en 2023 par molécule

En 2023, le chlorothalonil R471811, métabolite non pertinent d'un fongicide, a été détecté à des teneurs importantes avec un maximum de 0,747 µg/L en avril.

L'ESA Métolachlore et l'ESA Métazachlore, métabolites non pertinents d'herbicides, ont été détecté au dessus des 0,1µg/L avec un maximum de 0,550 µg/L en juin pour le premier et de 0,289 µg/L en novembre pour le deuxième.



Définitions

Métabolite : Ce sont des sous-produits des pesticides. Les pesticides évoluent au fil du temps en divers métabolites. Ils se forment dans l'environnement via des processus de dégradation ou de transformation des molécules actives de pesticides

Métabolite pertinent : Possède des propriétés comparables à celles de la substance mère ou fait peser un risque sanitaire pour les consommateurs.

Métabolite non pertinent : A fait l'objet d'une évaluation de sa pertinence par l'ANSES n'ayant pas conduit à le classer comme pertinent

Chlorothalonil R471811 : Métabolite non pertinent du chlorothalonil, fongicide interdit depuis 2020. Ce métabolite est recherché dans les eaux brutes depuis 2023



Recherche de molécules

Au cours de la dernière décennie, le contrôle sanitaire de la qualité des eaux a évolué en termes de performance des méthodes d'analyse et de connaissance des molécules.

De plus en plus de substances actives et métabolites sont recherchés.

Qualité des eaux brutes du captage de Bellevue

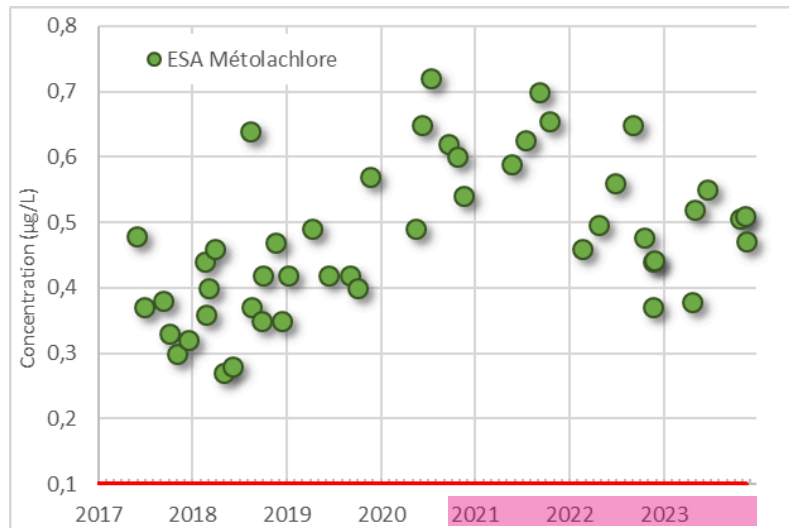
Année 2023



Evolution dans le temps de la concentration en ESA Métolachlore dans les eaux brutes

L'ESA Métolachlore est un métabolite non pertinent d'un herbicide, le S-Métolachlore. Cet herbicide est appliqué sur certaines cultures au printemps et il agit sur les racines des adventices. Ces produits de dégradation, comme l'ESA Métolachlore, se stockent dans le sol et se retrouvent dans la **nappe souterraine** à des concentrations importantes en période de lessivage.

Pour limiter les risques de contamination diffuse des eaux, il faut éviter d'appliquer des herbicides racinaires quand le sol est saturé en eau.



En 2023, 247 molécules ont été recherchées, 15 d'entre elles ont été détectées au moins une fois. 3 Molécules ont été systématiquement analysées au dessus de **0,1 µg/L (limite réglementaire pour les pesticides et métabolites pertinents)**.

- Pesticides et métabolites pertinents
- Métabolites non pertinents
- Nouvelles molécules recherchées en 2023

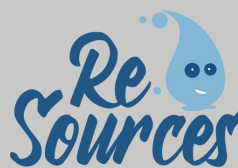
Année 2023

	[] Moy	[] Max	Nb d'analyses	Fréquence de détection	Fréquence de dépassement
Chlorothalonil R471811	0,429	0,747	5	100%	100%
ESA Métolachlore	0,490	0,550	6	100%	100%
ESA Métazachlore	0,200	0,289	6	100%	100%
Diméthénamide	0,043	0,053	6	33%	0%
Métolachlore	0,031	0,047	6	67%	0%
Dimétachlore ESA	0,026	0,027	4	50%	0%
Atrazine déséthyl	0,018	0,022	6	67%	0%
Atrazine	0,006	0,007	6	67%	0%
Lindane	0,006	0,006	5	40%	0%

Focus sur les molécules quantifiées en 2023

	Type de pesticides	Règlementation en France	Exemples d'application	Noms commerciaux
	Chlorothalonil R471811	Métabolite non pertinent d'un fongicide	Interdit depuis 2020	Céréales, protéagineux, maréage
	Atrazine	Herbicide	Interdit depuis 2003	Maïs
	Atrazine déséthyl	Métabolite pertinent d'un herbicide		
	Métolachlore*	Herbicide	Métolachlore interdit depuis 2003 S-Métolachlore interdit en 2024	Maïs, tournesol, betterave, sorgho, soja, millet-moha, haricot
	ESA Métolachlore*	Métabolite non pertinent d'un herbicide		
	OXA Métazachlore	Métabolite non pertinent d'un herbicide	Autorisé	Colza
	Diméthénamide	Herbicide	Autorisé	Colza, maïs, céréales
	Dimétachlore ESA	Métabolite pertinent d'un herbicide	Autorisé	Colza, moutarde
	Lindane	Insecticide	Interdit depuis 1998	


Métolachlore* : les process analytiques ne permettent pas de distinguer Métolachlore et S-Métolachlore



Pour des précisions sur la qualité des eaux, vous pouvez contacter :

Claire PELISSIER

Chargée de projets "protection des hydrosystèmes"


 06 37 51 85 08

 c-pelissier@eauxdevienne.fr

Pour des informations sur les actions du contrat du Sud Vienne, vous pouvez contacter :

Anaïs CHAUVET


Responsable du service Ressource

 06 74 31 07 97

 a-chauvet@eauxdevienne.fr

William DEFIOLE

Chargé de projets agricoles sur l'AAC du Sud Vienne

 07 88 23 63 24

 w-defiolle@eauxdevienne.fr

Le programme Re-Sources du Sud Vienne est financé par :

